

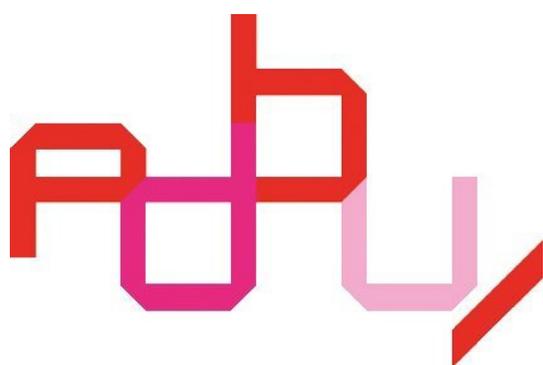


AEF Dépêche n°547230 - Paris, le 07/10/2016 16:52:00
- Enseignement supérieur -

Compte : reception temps réel - (106489) - 89.93.205.120 - www.aef.info
Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Entre politiques nationales et stratégies locales, l'IST au cœur des politiques de site (échos du colloque de l'ADBU)

Par Cyril Duchamp



© ADBU

"L'IST est un chaînon liant des politiques de site" mais si "tous souhaitent partager les savoirs, la question est plutôt pourquoi et comment", analyse Renaud Fabre, DIST du CNRS, s'exprimant au nom d'Anne Peyroche, DGDS de l'organisme, lors du 46e congrès de l'ADBU à Nice le 6 octobre 2016. Il souligne que "le CNRS avec ses partenaires, en premier lieu les universités", entend contribuer à faire "exprimer les synergies" à partir de "la riche pluralité

d'acteurs" autour de l'IST, "à condition que des conventions de sites permettent d'organiser des progressions". Pour Alain Abécassis, du MENESR, "les politiques de sites sont des marqueurs" qui permettent aussi "d'assumer dans un pays jacobin des stratégies de différenciation entre les universités". Les intervenants sont revenus sur la problématique des index mais aussi sur la loi numérique qui "sécurise" les pratiques et coopérations.

Avec les politiques de sites, "nous sommes en train d'assumer dans un pays jacobin des stratégies de différenciation et des identités différentes entre les universités, que ce soit par la taille, la spécialisation, ou la territorialisation qui structure aujourd'hui le paysage de l'ESR avec l'intervention des collectivités", constate Alain Abécassis, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche au MENESR à l'occasion du colloque de l'ADBU à Nice, le 6 octobre 2016.

Évoquant un processus "en pleine évolution" et "largement inabouti", il souligne que "l'apprentissage de collaborations en train de se construire fait que les logiques institutionnelles ont parfois pris le pas sur les aspects plus



opérationnels, plus fonctionnels".

CHEMIN PARCOURU

Pour autant, se félicite Alain Abécassis, les choses ont rapidement progressé depuis le colloque de l'ADBU au Havre en 2013 où, alors qu'il venait de prendre ses responsabilités au ministère, il avait "invité l'ADBU et Eprist à montrer comment la politique IST peut apporter à la politique de structuration de sites" (lire sur AEF).

Articuler les politiques nationales et le niveau local

"La solution est de parvenir à articuler des dispositifs nationaux et des dispositifs locaux puissants" sur le modèle de constitution des réseaux informatique avec Renater, estime Jean-Yves Mérimod. "Concevoir Renater uniquement au niveau national n'aurait servi à rien s'il n'y avait eu en même temps des plaques régionales qui se constituaient ; entre Renater et ces plaques régionales et métropolitaines, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf." De la même manière, la communauté de l'ESR dispose pour l'IST de dispositifs nationaux comme Istex ou BSN, "mais aussi des sites puissants" qui portent les projets.

Le document produit mettait en exergue "un besoin de structuration au niveau national", une conclusion qui à l'époque avait "étonné" Alain Abécassis mais qui montrait qu'il restait "des progrès à accomplir afin d'offrir un meilleur cadre pour faire s'épanouir les politiques de sites".

La rédaction de ce document coïncidait avec l'élaboration du projet Istex, "la meilleure manière de traiter le sujet était alors plutôt au niveau national" en axant la réflexion sur "la répartition des rôles" avec l'échelle locale, note Christophe Péralès, président de l'ADBU.

"On mesure le chemin parcouru en peu de temps, car la majeure partie des choses proposées au ministère ont été accomplies et il y a maintenant une intégration franche de l'IST dans les activités des chercheurs et donc des collaborations à renforcer", se réjouit-il.

MANQUE DE PRISE EN COMPTE DE L'IST DANS LES IDEX



Vers quel modèle souhaitons-nous aller ?, interroge de son côté Jean-Marc Gambaudo, président de la Comue Université Côte d'Azur. "On ne va pas se séparer en universités totalement indépendantes", car répondre au "contexte de concurrence internationale" ne signifie pas "rejeter ce qui a été fait avant" : pour preuve, "on parle maintenant de grands clusters d'universités qui savent travailler en réseau", remarque-t-il. Également en charge de l'idex Nice Côte d'Azur, Jean-Marc Gambaudo souligne son intention dans les quatre années à

venir de créer "une vraie université de recherche" à partir de la "diversité" des 13 membres de la Comue, pour construire "quelque chose qui a du sens". Il faut pour cela "un état d'esprit commun, un système d'information et des ressources en commun afin de les rendre "utilisables par tous". Cet enjeu de "visibilité" place ainsi l'IST et les centres de documentation "au cœur de l'université mais aussi au cœur du système de recherche, qu'il faut savoir organiser de façon locale en structurant aussi en fonction des grands organismes de recherche nationaux".

"La question de l'IST n'est pas une question que le jury

index a considérée comme intéressante", déplore Jean-Yves Mérimond, ancien président de la Comue Sorbonne Paris Cité. Pour autant, il considère qu'il "aurait été absurde de ne pas intégrer des éléments sur l'IST et la documentation" dans le projet soutenu par SPC, car "c'est un élément important pour construire une université intégrée" (lire sur AEF). Depuis, la Comue œuvre à faire travailler en réseau toutes ses bibliothèques avec des échanges nourris en particulier sur les questions de modernisation de leur système de gestion, sur la formation des usagers ou encore sur l'open access. Jean-Yves Mérimond juge "important de maintenir ce dispositif malgré l'arrêt de l'index".



RÉSULTATS ATTENDUS DU "COPIST" CNRS-ADBU-EPRIST

S'exprimant au nom d'Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science du CNRS, Renaud Fabre, DIST de l'organisme, voit dans l'IST "un chaînon liant des politiques de site" avec des professionnels de la documentation qui "collectent et partagent" les données issues de la recherche "en transcendant les frontières" des laboratoires et des établissements. "Ce partage de l'intelligence vive est l'objet de l'IST, tous souhaitent partager mais la question est plus de savoir pourquoi et comment", interpelle-t-il. Pointant le rôle de l'IST comme "marqueur de la qualité du travail scientifique", il anticipe "une sorte de grand saut" avec les nouvelles possibilités ouvertes par la loi sur le numérique grâce à la réduction des périodes d'embargo sur les publications en open access et l'autorisation de pratiquer le TDM (lire sur AEF).



"Le CNRS, avec ses partenaires et d'abord avec les universités, cherche à développer la cohérence et l'interopérabilité de ces projets" en lien avec les conventions de site qui comprennent toutes depuis 2 ans un volet IST, poursuit Renaud Fabre. Il faut pour cela une "condition de cohérence interne", à laquelle le CNRS travaille en initiant une "exploration globale des ressources d'IST avec les universités et organismes". Cette "démarche nationale menée avec l'ADBU, Couperin et Eprist" prend la forme d'un Copist (catalogue d'offres partagées en IST, lire sur AEF) auquel 70 % des universités et organismes ont répondu, "un peu moins les écoles", et dont les résultats seront communiqués à partir de la fin octobre.

LA LOI NUMÉRIQUE, OU L'ENTRÉE DANS UNE "PHASE HISTORIQUE"

Des "exemplarités de coopération" déjà visibles

Le numérique permet des spécialisations, comme le montre la logique de l'infrastructure documentaire CollEx-Persée et "la manière d'organiser des collections thématiques sur l'IST", souligne Alain Abécassis. Cela renvoie au "souci de mettre à disposition nationalement l'ensemble des ressources documentaires et d'IST, quel que soit le support".

Dans un contexte de politique de site, il existe déjà des "exemplarités de coopération" comme l'Inist avec l'université de Lorraine "qui fait de l'université un lieu remarquablement spécialisé sur les fonctions d'IST".

Autre exemple "sur lequel nous devons progresser", les actions menées sur le site de Lyon en matière d'IST avec la plate-forme de valorisation Persée (lire sur AEF), le CCSD au travers de Hal, ou encore l'Enssib. Pour Alain Abécassis, si ces "lieux nationaux d'excellence en matière d'IST" coopéraient davantage entre eux et étaient mieux valorisés, "on y gagnerait au niveau national et le site n'y perdrait pas".

Des "conditions externes" sont aussi nécessaires à la cohérence des projets, continue Renaud Fabre. "L'IST ne fait sens qu'au service d'une politique, d'une action autour de la science", avec des projets partagés. C'est le sens en particulier des actions menées par l'Inist avec son projet d' "ingénierie des connaissances", par la BSN ou encore avec la mise en œuvre de la loi numérique que le Sénat vient définitivement d'adopter (lire sur AEF). Pour Alain Abécassis, la loi numérique représente effectivement "une avancée que l'on doit aux organismes et universités alors que le ministère ne pouvait jouer un rôle moteur car il était pris dans des arbitrages interministériels". Le ministère a cependant bien facilité la "gestion d'un ensemble très complexe de forces en présence" et permis que "la progression soit graduelle" vers la "conscience d'une phase historique", note Renaud Fabre.

L'élaboration d'un plan de soutien à l'édition scientifique française a aussi constitué un "élément clé" pour "in fine mieux prendre en compte les attentes de la communauté d'ESR", rebondit Alain Abécassis. "Il n'y a pas de raison que le modèle de licence nationale soit unique" et réservé aux grands groupes d'édition scientifique. Le plan prévoit donc la possibilité pour les petits éditeurs français et francophones d'accéder aux négociations nationales d'acquisition conduites par le consortium Couperin "selon une vision pluriannuelle, pour éviter les renégociations parcellisées". Autre mesure de ce plan : une "bonification" apportée par le ministère pour inciter les éditeurs au passage à l'open access avec un budget de 500 000 euros.

Par ailleurs, une mission d'évaluation des dispositifs de traduction des ressources a été mise en place afin de réfléchir au "rayonnement scientifique français". Un "comité de suivi de l'édition scientifique" va ainsi regrouper, sous l'égide de Daniel Renoult, ancien doyen de l'IGB (lire sur AEF), des collègues de chercheurs, de responsables de l'édition publique, de l'IST et des bibliothèques dans les établissements d'ESR, ainsi que d'éditeurs privés. Il émettra des "propositions sur les dispositifs à mettre en place", pourra "apprécier les critères des licences nationales", et effectuer des "recommandations" concernant l'attribution des bonus par le ministère et sa "politique d'acquisition rationalisée". Des coopérations sont également à l'étude entre le MENESR et l'AUF pour assurer un "rayonnement de l'édition scientifique publique ou privée" dans l'espace francophone.